

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 003-8456/20/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'application relative à la réalisation du projet de Recherche et Développement MERLE1 faisant intervenir la société NERYS dans le cadre du programme PSPC - Régions n°1 MET 20/15966/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué une subvention de 100.000 euros à la S.A.S. NERYS basée à Gardanne, au titre de sa participation au projet de R&D MERLE1, retenu à l'Appel à projets PSPC-Régions n°1.

Ce dispositif de soutien financier, inscrit dans le Programme d'Investissements d'Avenir, a pour vocation de sélectionner des projets de recherche et développement structurants, conduits par un consortium comprenant des partenaires industriels et académiques. Les projets sont jugés en fonction de leurs retombées économiques et technologiques directes.

Le projet MERLE1 vise à développer un système électromagnétique de mesures géophysiques pouvant être embarqué sur un support aérien léger et capable de fournir des données et images relatives au sous-sol.

Plusieurs utilisateurs potentiels intéressés par ce dispositif :

- les organismes publics tels que les Agences de l'Eau, EDF, RTE, le CREMA, l'ONF...,
- l'Armée,
- certains Industriels et leurs BET,
- les aménageurs,
- les carriers et miniers.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Les taux d'aide publique sur ce dispositif sont règlementairement encadrés :

	Type de bénéficiaire		
	PME	ETI	GE
Projet non labellisé	35,00%	25,00%	20,00%
Projet labellisé par un Pôle de compétitivité	50,00%	35,00%	25,00%

Le projet MERLE1 a été labellisé par les Pôles de compétitivité SAFE et AEROSPACE VALLEY. Sur une base d'assiette éligible de 634.048 €, la société NERYS peut ainsi prétendre à une subvention de 50 % soit un montant de 317.024 €. La Région Provence Alpes Côte d'Azur, chef de file en matière d'aides économiques, s'est positionnée à hauteur de 237.024 €. La Métropole intervenant en abondance de la subvention régionale, ne peut intervenir qu'à hauteur de 80.000 € pour respecter le plafond d'aide publique. Par conséquent, il est proposé, par voie d'avenant, de ramener à 80.000 € la subvention votée au bénéfice de la société NERYS.

Il convient de rappeler que le projet MERLE1 est également soutenu financièrement par l'Etat, à hauteur de 348.049 €. L'Etat intervient cependant sur les deux autres partenaires du consortium, la société ICARE et le BRGM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation ;
- Le régime d'aide notifié SA. 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ECO 002-1776/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant le SRDEII ;
- La délibération n°18-555 votée par la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 juin 2018 approuvant la convention-type qui fixe les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de l'octroi des aides économiques (articles L.1511-2 et L.1511-3 du CGCT) ;
- La délibération n° ECO 009-4286/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 et approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques ;
- La convention-cadre fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques signé le 2 avril 2019 ;

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

- Le courrier du Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 19 mai 2020, faisant état de l'intention de cofinancement du projet MERLE1 ;
- La décision du Premier Ministre n° 2020_PSPC-11 relative au projet MERLE 1 ;
- La délibération n° HN001-17/07/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° IVIS 002-8139/20/BM du Bureau de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'attribution de subventions à trois entreprises dans le cadre des projets de R&D collaboratifs retenus à l'Appel à Projets « PSPC-Région » n°1 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance stratégique de l'effort d'innovation des entreprises, notamment dans la crise actuelle, la Métropole entend soutenir les projets de R&D collaboratifs développés sur la base de l'Appel à projets PSPC Régions n°1 et cofinancés par la Région.

Délibère

Article 1 :

Est porté à 80 000 euros, le montant de la subvention accordée à la société NERYS dans le cadre des projets de R&D collaboratifs retenus à l'Appel à Projets « PSPC-Région » n°1, compte-tenu du plafond réglementaire.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention initiale signée avec la société NERYS ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à cette délibération.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162384, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI384AP9.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY